

échanges

numéro **428**

Fédération
Commerce
Services

la cgt

MAGAZINE MENSUEL DES SYNDIQUÉS

• JANVIER 2024 / 0,23 €

www.commerce.cgt.fr

DE LA FÉDÉRATION DU COMMERCE

CFN > page 4

CFN 2023 : Mobilisation
et appel à la lutte

SYNDICALISATION > page 10

La Fédération en action :
une syndicalisation réussie

CULTURE(S) > page 11

Cinéma, lecture...

Solidarité

avec le peuple cubain

Le peuple uni ne sera jamais vaincu !

DÉCRÉTÉ LE 3 FÉVRIER 1962 ET TOUJOURS EN VIGUEUR, L'EMBARGO AMÉRICAIN CONTRE CUBA, L'UN DES PLUS LONGS RÉGIMES AU MONDE DE SANCTIONS UNILATÉRALES, EMPOISONNE DEPUIS PLUS DE 60 ANS LA VIE DES CUBAINS. / PAGE 8

échanges

Sommaire no/ 428

4
CFN

CFN 2023 :
Mobilisation, et
Appel à la Lutte

5

JURIDIQUE

La dénonciation
et la révision
des accords
d'entreprises

6

MOBILISATION

Combat pour
l'emploi et contre
la scission du
groupe chez Casino

7

CALENDRIER
FORMATIONS

8

SOLIDARITÉ CUBA

Cuba, le pays
qui tient tête à
l'impérialisme

10

SYNDICALISATION

La Fédération
en action : Une
syndicalisation
réussie !

10

BRÈVE

La CGT s'implante
chez MCA
BUREAUTIQUE

11

CULTURE(S)

Cinéma
Ma vie en papier,
Making Of
Lecture
En finir avec les
idées fausses
propagées par
l'extrême droite.



échanges

Fédération CGT Commerce et Services

263, rue de Paris – Case 425- 93514 Montreuil Cedex

e-mail : fd.commerce.services@cgt.fr

<http://www.commerce.cgt.fr>

Téléphone : 01 55 82 76 79

Magazine mensuel des syndiqués de la

Fédération CGT Commerce et Services

N° CP 0625 S 05629

Directeur de publication : Stéphane Fustec

Coordination rédaction : Cédric Hafner

Création maquette : Frédéric Joffre

Photos : FD Commerce CGT, Adobe Stock

HUMA Print-Cl-01 60 90 55 00

Dépôt légal : janvier 2024

Tirage moyen : 16151 exemplaires



Bilan 2023 et appel à la lutte en 2024



Gregory Cipriano, secrétaire fédéral

L'année 2023 s'est achevée, marquée par le 53^{ème} Congrès Confédéral au cours duquel Sophie BINET a été élue Secrétaire Générale. Ce congrès a constitué une occasion cruciale pour définir les orientations de la CGT nécessaires afin de promouvoir le changement sociétal et le monde du travail que nous envisageons.

Cette année fut riche en luttes avec la réforme des retraites, Vertbaudet, les opérations coup de poing de la fédération au McDonald's des Champs-Élysées et aux Galeries Lafayette, mais aussi toutes les mobilisations de nos secteurs (Auchan, Castorama, Habitat, Carrefour, Casino,...) qui ont su mobiliser des centaines de camarades venus de toute la France.

En décembre dernier, le CFN qui a réuni près de 300 militants, représentant 70 départements, et les DSC, DSN et DSG des entreprises du commerce, de la distribution et des services, a lancé officiellement le 16^{ème} congrès fédéral, qui se tiendra du 8 au 12 décembre 2024 à La Rochelle.

Des luttes sont encore à l'ordre du jour en 2024 :

- Pour que l'organisation des J.O ne bafoue pas les droits des travailleurs de nos secteurs (Prévention-Sécurité, Hôtels-Cafés-Restaurants, Grande-Distribution, etc.),
- Pour la hausse des salaires partout dans nos entreprises.

La Fédération CGT Commerce et Services restera présente partout où les syndicats se mettront en ordre de bataille pour revendiquer de nouveaux droits et pour défendre leur acquis. Elle se tiendra également aux côtés des salariés victimes de répressions syndicales ou de harcèlement patronal.

Macron et son gouvernement continuent leurs lois répressives pour contrer les souffrances et les revendications du monde des travailleurs.

2024 doit être une année de lutte contre les dérives du capitalisme ! Que ce soit par des manifestations ou des grèves, nous devons récupérer les conquies sociaux durement gagnés par nos anciens et qui nous sont volés par ce gouvernement.

Pour l'année 2024 qui voit le jour, la Fédération CGT Commerce et Services souhaite à tous les camarades une très bonne année ainsi qu'à leurs proches et leur souhaite une année sous le signe des luttes victorieuses dans le camp des travailleuses et des travailleurs qui restent engagés et déterminés.

« *Un combattant de la liberté apprend de façon brutale que c'est l'opprimeur qui définit la lutte, et il ne reste souvent à l'opprimé d'autre recours que d'utiliser les méthodes qui reflètent celles de l'opprimeur* ». Nelson MANDELA. 

CFN 2023 : MOBILISATION, ET APPEL À LA LUTTE

Le Comité National Fédéral s'est tenu les 12 et 13 décembre 2023 à Montreuil et a réuni près de 300 militants, représentant 70 départements, et les DSC, DSN et DSG des entreprises du commerce et des services.

Gregory Cipriano, secrétaire fédéral

La première matinée a été marquée par le rapport d'actualité présenté par Elodie FERRIER et s'en est suivi un débat d'ordre politique, économique et social avec l'assemblée.

L'après-midi, les présentations des rapports d'Amel KETFI (Responsable du pôle revendicatif et résolutions) et de Charles DASSONVILLE (Responsable du pôle Orga et syndicalisation) ont permis de dresser un second bilan sur la mise en œuvre des résolutions issues du 15^{ème} congrès fédéral, validant ainsi la démarche fédérale sur notre activité revendicative. Un focus a également été apporté sur la campagne d'élections professionnelles dans nos secteurs d'activités et sur l'importance de la structuration et la vie syndicale.

Ce CFN a eu le plaisir d'accueillir les camarades secrétaires généraux cubains du syndicat du Commerce et du syndicat du Tourisme pour une table ronde internationale, riche en émotion quand les camarades ont expliqué la situation dramatique que vit le peuple cubain.

Suite à cette table ronde, dans le cadre de notre orientation



fédérale appuyée sur l'internationalisme, ce CFN a lancé officiellement une grande initiative de solidarité par l'envoi de matériels et de diverses denrées.

A l'issue d'une première journée très chargée, les camarades présents ont pu partager un repas fraternel.

Les élections professionnelles constituant un défi majeur pour notre organisation, le CFN a fait des prochaines élections TPE une priorité et a acté le lancement d'une campagne fédérale ciblée sur les TPE, après une présentation complète par Stéphane FUSTEC suivi d'un débat avec les camarades.

Compte tenu des enjeux actuels et à venir, et pour y répondre, le CFN a décidé d'appeler à 2 journées de grèves et de mobilisations pour nos salaires et nos conditions de travail.

La première journée de grève et de mobilisations a été actée pour le 17 janvier 2024,

devant le siège français du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

La deuxième journée de grève et de mobilisation a été actée pour le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Enfin et pour la première fois dans l'histoire de notre fédération, le CFN a lancé officiellement le 16^{ème} congrès fédéral, qui se tiendra du 8 au 12 décembre 2024 à La Rochelle.

Et parce que la lutte ne connaît pas la trêve, le CFN a appelé, à l'unanimité, l'ensemble des travailleuses et travailleurs du commerce et des services à multiplier les actions et les grèves pour les salaires et les conditions de travail.

HASTA LA VICTORIA SIEMPRE ! 🇪🇺

La dénonciation et la révision des accords d'entreprises.

Philippe Boislandon,

Pôle juridique

Les accords d'entreprise doivent être passés entre l'employeur et une ou plusieurs organisations syndicales majoritaires.

Néanmoins, certains accords, signés avec d'autres syndicats que la CGT, peuvent, partiellement ou totalement être défavorables aux salariés.

La question se pose des modalités de dénonciation ou de révision.

Seuls les accords à durée indéterminée peuvent être dénoncés. Les accords à durée déterminée cessent de produire leurs effets à la date prévue et ne peuvent être dénoncés.

L'accord à durée indéterminée peut être dénoncé soit par l'employeur, soit par les syndicats signataires. *Article L2261-9.*

La dénonciation est notifiée par son auteur aux autres signataires de la convention ou de l'accord. L'étape suivante est le dépôt de la dénonciation qui se fait à la DREETS où le dépôt de l'accord d'entreprise a été réalisé avec copie au greffe du Conseil de prud'hommes.

Il continue de produire ses effets pendant un an à compter de l'expiration du délai de préavis (3 mois), sauf si l'accord prévoit une durée supérieure.

Qui peut dénoncer un accord d'entreprise ?

Tout dépend du moment de la dénonciation. Si aucune élection n'est intervenue depuis la signature de l'accord, seules les organisations syndicales signataires peuvent dénoncer l'accord. Pour que la dénonciation soit effective, il faut qu'elle émane de la totalité des organisations syndicales signataires (ou de l'employeur).

Dans l'hypothèse où une nouvelle élection CSE a eu lieu depuis la signature de l'accord, 2 cas de figures peuvent se présenter :

- Toutes les organisations syndicales signataires ont gardé leur représentativité : Pour que la dénonciation soit valable, elle doit émaner de l'ensemble des syndicats signataires.

Si l'ensemble des syndicats signataires ne dénoncent pas l'accord celui-ci continue à produire ses effets.

Si un accord de substitution est signé, il rentre en vigueur immédiatement, sauf clause contraire et l'accord dénoncé cesse de produire ses effets. Dans le cas contraire l'accord dénoncé disparaît à l'issue de la durée d'un an qui suit le préavis (sauf clause contraire supérieure *L2261-10*), les stipulations concernant la rémunération continuent à perdurer.

- Au moins une des organisations syndicales signataires a perdu sa représentativité. Dans ce cas, si une ou plusieurs organisations syndicales, totalisant plus de 50% au premier tour des dernières élections CSE, dénoncent l'accord, cette dénonciation sera considérée comme une dénonciation émanant de la totalité des organisations signataires.

La demande de révision peut concerner tous les accords, qu'ils soient à durée déterminée ou indéterminée.


Les accords collectifs doivent prévoir les formes et le délai au terme duquel ils pourront être renouvelés ou révisés. *(Article L 2222-5)*

C'est l'accord initial qui doit prévoir les modalités de révision. En l'absence de stipulations précises, il faut le consentement unanime des syndicats signataires pour engager la procédure de révision. *(Cass. Soc, 11/05/2004 n° 02-14.844)* mais pas forcément pour la signature de l'avenant. La participation active à la négociation de l'avenant vaut consentement à la révision de l'accord initial *(Cass. Soc 13/11/2008, n007-42.481)*.

Seules les organisations signataires peuvent, en principe demander la révision. *(Article L2261-7-1)*, toutefois une nouvelle élection peut venir modifier la situation.

Comme en matière de dénonciation, il faut distinguer selon que l'on se place dans le cycle électoral ou l'accord a été signé ou si de nouvelles élections CSE ont eu lieu.

- Pendant le même cycle électoral : La demande de révision doit émaner des syndicats représentatifs et signataires. *L2261-7-1*
- Au cours d'un nouveau cycle électoral : Une ou plusieurs organisations syndicales représentatives, peuvent engager la demande de révision. *Article L2261-7-1*

Si un avenant est signé, il se substitue immédiatement au texte antérieur, sauf clause contraire. En l'absence d'avenant, l'accord initial continue à s'appliquer. 

COMBAT POUR L'EMPLOI ET CONTRE LA SCISSION DU GROUPE CHEZ CASINO

L'enseigne Casino traverse une période critique, confrontée à une vague de liquidations touchant non seulement ses magasins mais également ses entrepôts.

Elhadji Niang, secrétaire fédéral

Suite à une série de rebondissements commerciaux, d'abord avec le Groupe Les Mousquetaires, connu sous le nom d'Intermarché, c'est désormais le tandem Auchan/Intermarché qui s'allie pour s'approprier la totalité des points de vente. Ces informations ont été rendues publiques dans la presse avant d'être partagées avec les instances représentatives.

Dans ce contexte anxiogène pour les salariés de Casino, une union syndicale s'est constituée pour représenter les travailleurs et porter leurs revendications auprès des plus hautes instances du groupe et de l'État. Malgré les rencontres avec Monsieur Bruno Le Maire, les engagements en faveur de la préservation des emplois n'ont pas satisfait l'intersyndicale, déclenchant ainsi une série de mobilisations.

Les vendredis 22 et samedi 23 décembre, deux journées



d'action et de grève ont eu lieu. Les entrepôts ont suspendu leurs activités, perturbant les flux de marchandises dans les magasins. Le samedi 23 décembre, de nombreux salariés des magasins ont rejoint le mouvement. Ces grèves ont été précédées par la mobilisation intersyndicale des deux sièges à Vitry et Saint-Étienne le 5 décembre.

Des établissements tels que Boissy-Saint-Léger, Argenteuil, Sainte-Anne, Valmante, Alfortville, Massena, Ménilmontant, Valentine, Carcassonne, Maison-Alfort, ont été touchés par cette mobilisation, exprimant leur refus absolu du démantèlement du groupe Casino et de ses conséquences.

Les discours des représentants syndicaux convergent autour des mêmes revendications : la préservation des emplois, la sauvegarde des acquis sociaux, le maintien de l'intégrité

du groupe, et une revalorisation des salaires.

Malgré la suspension partielle de nombreuses activités, le blocage total du magasin de Massena a marqué les esprits.

Actuellement, deux géants de la grande distribution, Auchan et Intermarché, sont en tête pour la reprise du groupe. Malgré leurs approches distinctes sur le plan juridique et organisationnel, ils ont uni leurs forces pour acquérir les 313 magasins.

Des interrogations demeurent quant à l'intégration des magasins et de leurs salariés dans ces deux entités. En attendant de connaître la répartition des magasins entre Intermarché et Auchan, les 22000 salariés, piliers de la notoriété du groupe, ont passé des fêtes dans l'incertitude.

Des réunions avec l'intersyndicale, la direction, et au ministère de l'Économie et des Finances sont prévues pour suivre attentivement cette situation préoccupante. !

CALENDRIER des formations 1er semestre 2024

19 janvier

PAP

Du 22 au 26 janvier

CSE*

Du 30 jan. au 1^{er} fév.

Élections professionnelles

6 février

ATMP

Du 12 au 16 février

CSSCT**

Du 26 (à 14h) au 29 fév.

DS / RS

Du 12 au 14 mars

NAO

Du 25 (à 14h) au 28 mars

DS / RS

3 et 4 avril

Impulser une démarche revendicative sur la formation professionnelle en entreprise

Du 22 au 26 avril

CSE*

30 avril

ATMP

Du 28 au 30 mai

Communication

Du 3 (à 14h) au 6 juin

DS / RS

Du 18 au 20 juin

Négociation collective

Du 24 au 28 juin

CSSCT**

26 juin

ATMP

* Cette formation s'adresse uniquement aux **élus Titulaires CSE**

** Cette formation s'adresse uniquement aux **élus titulaires ou suppléants CSE**

Inscriptions : c.sauvin@commerce.cgt.fr

CUBA, LE PAYS QUI TIENT TÊTE À L'IMPÉRIALISME



Nous avons toutes et tous entendu parlé de l'embargo ou blocus qui impacte le quotidien des cubains depuis plus de 60 ans.

Décrété le 3 février 1962 et toujours en vigueur, l'embargo américain contre Cuba, l'un des plus longs régimes au monde de sanctions unilatérales, empoisonne depuis plus de 60 ans la vie des cubains.

Amel Ketfi, secrétaire fédérale

Nous avons toutes et tous entendu parlé de l'embargo ou blocus qui impacte le quotidien des cubains depuis plus de 60 ans.

Décrété le 3 février 1962 et toujours en vigueur, l'embargo américain contre Cuba, l'un des plus longs régimes au monde de sanctions unilatérales, empoisonne depuis plus de 60 ans la vie des cubains.

John Fitzgerald Kennedy, alors président des États-Unis, annonçait l'interdiction des

exportations et importations, des sanctions totales contre Cuba qui venait de mettre fin au régime pro-américain du dictateur Batista : au nom de la « lutte contre le communisme » d'abord, puis de « la défense des droits de l'homme » ensuite.

Face à ce blocus, Cuba est restée déterminée à être communiste « au nez et à la barbe de l'empire », comme disait Fidel Castro. Mais ces dernières années, le gouvernement américain a justifié son embargo autour de deux questions : les droits de l'homme et le soutien de La Havane au gouvernement de Nicolas Maduro au Venezuela. Pour autant, Cuba résiste toujours.

Tant que l'embargo était bilatéral, c'est-à-dire entre les USA et Cuba, c'était plus « facile » pour Cuba, mais depuis les lois Torricelli (1992) et Helms-Burton (1996) les entreprises et banques étrangères opérant avec Cuba risquent de lourdes sanctions. Avec ces deux lois, l'embargo a perdu son caractère bilatéral, il s'est externalisé et est devenu un véritable blocus.



Depuis 1992, chaque année Cuba présente une motion à l'ONU condamnant l'embargo. Et chaque année, la quasi-totalité des pays votent en sa faveur. Seuls les États-Unis et Israël ont toujours voté contre.

L'ère Obama avait assoupli certaines sanctions mais il n'avait pas le pouvoir de lever l'embargo, et pour cause un des héritages de la loi Helms-Burton est qu'elle interdit à tout président d'en changer les normes ou de le supprimer par décret, une prérogative réservée aux membres du Congrès.

Avec l'arrivée de Donald Trump au pouvoir, les sanctions ont été sévèrement durcies en ajoutant 243 mesures. Quant à Joe Biden, malgré ses promesses de campagne, il n'a rien allégé. Pire, il a même prononcé de nouvelles sanctions contre des responsables cubains, invoquant comme prétexte la « répression » des manifestations historiques du 11 juillet 2021 sur l'île.

Ces sanctions, ainsi que l'absence de touristes durant la pandémie (qui ne sont pas tous revenus depuis) ont plongé Cuba dans une grave crise économique, la pire depuis trente ans, aggravant les pénuries d'aliments et de médicaments et générant un fort malaise social. Les difficultés économiques ont poussé les autorités à couper l'électricité plusieurs heures par jour.

La situation de Cuba s'est aggravée considérablement, à tel point que récemment, le président Miguel Diaz-Canel a demandé aux Cubains de faire preuve de « résistance créative » face à l'embargo.

Mais difficile d'être créatif quand l'île traverse sa pire crise économique en 60 ans, avec une inflation de 70 % et une pénurie aggravée d'aliments et de médicaments.

Malgré le dispositif de « La Libreta », mis en place par Fidel Castro en 1963, qui est un carnet d'approvisionnement distribué dans tous les foyers cubains et qui permet d'obtenir

des produits de premières nécessités, à des prix bas, dans les magasins d'État (bodegas), le peuple cubain manque cruellement de tout aujourd'hui.

Une délégation fédérale s'est rendue en novembre 2023 à Cuba pour assister au deuxième congrès de la fédération du commerce Cubain. La délégation fédérale a pu rencontrer de nombreux syndicats du commerce et de l'hôtellerie/tourisme, et échanger avec eux sur la situation du Pays.

Par la suite, lors de notre dernier CFN des 12 et 13 décembre 2023, une délégation cubaine, composée des responsables des fédérations cubaines du commerce : Simon Pedro Victor, et du tourisme : Julio Enrique Morales, sont venus témoigner avec émotion de la situation grave que vivent les cubains.

Cette séquence s'est achevée au rythme de la chanson « El pueblo unido jamás será vencido » (le peuple uni ne sera jamais vaincu), ferrant ainsi cette solidarité entre les peuples qui réchauffe les cœurs et apporte un soutien indéfectible dont le peuple cubain a plus que jamais besoin. C'est dans ce contexte que la fédération a officiellement lancé un appel à dons dans l'optique de l'envoi d'un conteneur.

Hasta la victoria siempre ! 🇨🇺



LA FÉDÉRATION EN ACTION : UNE SYNDICALISATION RÉUSSIE !

La mise en place de la campagne de syndicalisation par la Fédération CGT Commerce et Services est issue d'une résolution soutenue par 82,65% des congressistes lors du dernier congrès fédéral. Cette résolution constitue une initiative visant à accroître la visibilité de la CGT auprès des travailleurs, à informer sur nos actions et à présenter nos revendications.

Charles Dassonville, secrétaire fédéral

Une action qui se révèle d'autant plus essentielle dans un contexte où des millions de salariés ne sont pas syndiqués.

Le lancement officiel, le 4 octobre 2022 au Centre commercial de Val d'Europe, a été une réussite, avec une participation active de plus de 200 militants. Cette première étape a été étendue avec succès à la vallée des marques, suscitant un accueil chaleureux des salariés et démontrant ainsi la pertinence de notre initiative.

Malgré des conditions météorologiques défavorables, la campagne s'est poursuivie à Reims, rassemblant plus d'une centaine de camarades déterminés à sensibiliser l'ensemble de la zone commerciale. Chaque étape a été caractérisée par des échanges constructifs, des discussions approfondies sur



les enjeux et les défis auxquels sont confrontés les travailleurs au quotidien.

Le 30 novembre, la Fédération, accompagnée de l'Union Départementale et des Unions Locales, a pris l'initiative d'aller à la rencontre des travailleurs dans le centre-ville de Rouen pour discuter et proposer l'adhésion à la CGT. Les retombées positives de cette action sont déjà palpables : elle a été marquée par des adhésions concrètes, mais surtout, par des échanges fructueux avec les travailleurs sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie professionnelle quotidienne. Ces discussions ont permis de mieux cerner les problématiques réelles auxquelles sont confrontés les salariés, renforçant ainsi notre

compréhension des enjeux actuels. L'Union départementale a décidé de reproduire cette démarche en interprofessionnel pour préparer la campagne des prud'hommes. Cette initiative a aussi inspiré d'autres unions locales, comme celle du Havre, qui souhaite reproduire cette action localement.

Cette dynamique, alimentée par ces initiatives, se prépare à élargir son champ d'action. De multiples autres initiatives similaires sont planifiées, dont la reprise de la campagne à Orléans début Février.

À ce jour, deux étapes restent à parcourir, la prochaine étant prévue en Nouvelle-Aquitaine, pour conclure en PACA à la fin du cycle électoral. 🇫🇷

... en bref...

LA CGT S'IMPLANTE CHEZ MCA BUREAUTIQUE (COMMERCE DE GROS) !

••• Suite aux élections à chez MCA BUREAUTIQUE, la CGT devient majoritaire en obtenant 10 sièges sur 14, tous collèges confondus. C'est une belle victoire pour la CGT qui n'était pas présente au sein de cette entreprise jusqu'à présent. Bravo et félicitations à cette nouvelle équipe ! La Fédération remercie les salarié·e·s pour la confiance accordée à nos nouveaux élus. **Sylvie Vachoux** •••

cinéma

MA VIE EN PAPIER de Vida Dena

En salle le 24 janvier



À Bruxelles, l'artiste et réalisatrice iranienne Vida Dena rencontre Naseem, père d'une famille syrienne ayant fui la guerre. Entre les murs de leur logement précaire, elle dialogue avec les deux aînées Hala et Rima par le biais du dessin. Les petits morceaux de papiers colorés s'animent alors à l'écran pour raconter les souvenirs, les rêves et le destin de cette famille en exil.

Et aussi au cinéma...

MAKING OF de Cedrick Khan

En salle le 10 janvier



Simon, réalisateur aguerri, débute le tournage d'un film racontant le combat d'ouvriers pour sauver leur usine. Mais entre les magouilles de son producteur, des acteurs incontrôlables et des techniciens à cran, il est vite dépassé par les événements.

lecture

En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite,

Vincent Edin, Les Éditions de l'Atelier. 212 p.

« On n'est plus chez nous, il y a trop d'étrangers », « Il y a de plus en plus d'insécurité », « Le Rassemblement National a changé ».

Les idéologies xénophobes, racistes et identitaires se sont installées dans la plupart des pays d'Europe et aux États-Unis. En France, le spectre de l'extrême droite s'est considérablement élargi : d'un côté Éric Zemmour qui, déplaçant la question de l'« identité nationale » à celle du « grand remplacement », fait presque paraître Marine Le Pen mesurée ; de l'autre l'exécutif macroniste qui s'empare des sujets de prédilection de cette dernière (l'immigration et l'insécurité) et qui agit en pompier pyromane. L'extrême droite récolte ainsi les fruits d'une décennie de banalisation de son discours par la classe politique et les médias.

Cet ouvrage montre de façon accessible, rationnelle et documentée que l'extrême droite agite de fausses peurs, cible de faux boucs émissaires et propose de fausses solutions. Car les idées qu'elle véhicule ne sont pas de simples idées parmi d'autres. Plus dangereuses que jamais, elles menacent la démocratie, l'égalité des droits, et plus largement les vies humaines.

Réoutillons-nous intellectuellement et politiquement pour lui faire face.



**POUR MES
DROITS**

**POUR MES
CONDITIONS
DE TRAVAIL**

**POUR MON
SALAIRE
ET MA
RETRAITE**

**JE VOTE
CGT!**



sap.cgt.fr